



Oubli de résiliation chez numericable

Par **Valesk**, le **19/01/2011** à **00:08**

Bonjour,rrnrje vous expose mon problème : ayant habité St Etienne du mois de septembre 2008 à juin 2009, j'avais souscrit un abonnement chez Numericable en sachant que nous ne pourrions respecter les 12 mois d'engagement prévus. rnIl se trouve qu'à la fin de l'année scolaire, nous avons complètement zappé l'ami Numericable puisque nous rentrions chacun de notre coté dans nos villes respectives. rnrnBien sur nous n'avions plus de nouvelles, n'ayant plus le même n° de téléphone, ni la même adresse postale. rnrnNous pensions donc nous en tirer comme ça, il faut être vraiment con, j'admets. Il ne nous restait que 3 mois d'engagement, après n'avoir plus reçu les paiements, je suppose qu'ils ont résilié le contrat d'eux même. rnrnEt voilà que aujourd'hui, un huissier de justice (le choc, du haut de mes 21 ans sans salaire), m'appelle pour me dire que je dois 400€ à Numericable, correspondant à des frais de location du matériel. rnrnAlors que j'ai quelque chose à payer, j'entends bien, mais qu'on me fasse payer la location d'un matériel pendant 2 ans et demi, sans jamais trouver le moyen de nous contacter (alors qu'un huissier à tout à fait été capable), alors que je ne suis plus engagé chez eux, je trouve cela étrange. rnrnJ'aimerais donc avoir vos avis, et les éventuels recours auxquels je pourrais avoir accès. rnrnJe précise bien que je ne fais pas ma pleureuse, c'est bien fait pour nous, mais comme je l'ai dit à l'ami huissier, si Numericable m'appelait dans 10 ans avec une ardoise de 3000€, je faisais quoi? Je dormais sous un pont?

Par **mimi493**, le **19/01/2011** à **00:26**

Vous avez déjà de la chance de ne pas devoir 2 ans d'abonnement.rnIl vous appartenait de rendre le matériel de vous-même.rnEssayez de voir si en rendant le matériel maintenant (j'espère que vous l'avez encore), ils accepteront le rendu et annuleront la dette.

Par **Valesk**, le **19/01/2011** à **13:34**

Après avoir appelé le service client, j'ai à payer 2 ans d'abonnement, plus 100€ du fait que je n'ai pas rendu le matériel.rnCe après que Numéricable ait résilié l'abonnement d'eux même pour impayé et sans m'avoir prévenu que je devais rendre le matériel (puisque j'ai déménagé de l'adresse de facturation) mais en ayant tout de même mon numéro de téléphone, que l'huissier de justice à tout à fait été capable de retrouver dans mon dossier.rnrnAlors payer l'impayé d'accord, mais le fait de ne pas avoir rendu le matériel me semble exagéré non?

Par **mimi493**, le **19/01/2011** à **22:55**

[citation]Alors payer l'impayé d'accord, mais le fait de ne pas avoir rendu le matériel me semble exagéré non? [/citation]rnrnon. ça leur a causé un préjudice. 100 euros ce n'est pas beaucoup, certains fournisseurs n'hésitent pas à faire payer 400 euros

Par **Valesk**, le **19/01/2011** à **23:48**

Au niveau de l'engagement, je pensais qu'il y avait au moins quelque chose de cohérent à retirer de la situation d'impayé, puisqu'ils n'hésitent pas à prolonger le contrat sans recevoir de paiements... rnJe ne pensais pas non plus qu'oublier de préciser le changement d'adresse pouvait me coûter 400€ deux ans plus tard...c'est quand même dingue de ne pas chercher un contact autrement que par courrier quand on est impayé depuis près de 12 mois.rnrnCa me paraît aberrant. rnrnMais enfin, apparemment je suis censé me réjouir alors bon... :)

Par **mimi493**, le **20/01/2011** à **00:51**

[citation]'est quand même dingue de ne pas chercher un contact autrement que par courrier quand on est impayé depuis près de 12 mois. [/citation]rnAttendez c'est vous qui devez de l'argent, c'était à vous de les contacter par tout moyen. rnContacter un mauvais payeur par téléphone coute cher (plus cher qu'imprimer automatiquement un courrier) et le bénéfice est proche de 0% (si la personne ne paye pas, elle ne paiera pas plus avec un coup de téléphone)

Par **Valesk**, le **20/01/2011** à **06:42**

Seulement je ne savais pas que je leur devais de l'argent...enfin bon, tant pis.